

Communiqué – Paris, le 9 septembre 2021

## **Explosion des prix de l'électricité : l'urgence climatique ne doit pas créer la panique énergétique !**

**Aujourd'hui, l'électricité achetée à terme sur le marché de gros pour 2022 a dépassé 100 € / MWh en France, record historique.** Cette flambée est provoquée par celle des prix du gaz et du charbon (tirés par la reprise mondiale) et du CO2, tous trois à un niveau historique record après une multiplication par deux ou trois en moins de six mois.

Les membres de l'UNIDEN, industriels électro-intensifs voire hyper-électro-intensifs, s'alarment des impacts majeurs que de tels prix auront sur leur compétitivité et, au-delà, sur la capacité de l'industrie européenne à se décarboner par l'électrification de ses procédés, incontournable pour atteindre la neutralité carbone en 2050. Aucune industrie ne pourra engager sa transition dans de telles conditions. Les industriels membres de l'UNIDEN sont exposés pour une bonne part de leur approvisionnement aux prix de marché de gros, soit un surcoût autour d'un 1 milliard d'euros pour 2022 et une augmentation d'un tiers de leur facture d'électricité.

Nous sommes dans une situation doublement paradoxale, voire absurde.

Premier paradoxe, l'industrie française est privée, pour une part significative de ses besoins, du bénéfice du mix électrique français décarboné à 98%, compte tenu des interconnexions et du rôle déterminant des centrales fossiles ailleurs en Europe sur la formation du prix... Le résultat est là aujourd'hui : le prix de l'électricité 100% base charbon pour 2022 sur le marché polonais est inférieur au prix en France, à 86,10€ / MWh !

Second paradoxe : l'outil de décarbonation qu'est censé être le marché du CO2 pourrait contribuer à l'effet inverse, c'est-à-dire une aggravation de l'empreinte carbone des pays vertueux comme la France ; or la désindustrialisation s'est déjà traduite par l'importation de produits plus chargés en carbone que s'ils avaient été produits en France !

Dans ce contexte d'urgence, l'UNIDEN a demandé ce jour au Gouvernement de porter, pour le guichet de novembre, le volume de l'ARENH de 100 à 150 TWh, comme autorisé par la loi, avec une réévaluation a minima de son prix si juridiquement nécessaire.

Au-delà, l'UNIDEN réitère sa demande d'une feuille de route visant à la mise en place de contrats d'approvisionnement électrique à long terme compétitifs avant l'échéance légale de l'ARENH en 2025.

Pour Nicolas de Warren, président de l'UNIDEN, « *l'urgence climatique ne doit pas créer la panique énergétique. La situation commande une réaction immédiate et résolue.* »

Contact presse : [f.alexandre@cominst.com](mailto:f.alexandre@cominst.com) ; [info@uniden.fr](mailto:info@uniden.fr)